



Féchy, le 29 octobre 2019

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil Général du 10 décembre 2019

**Préavis municipal n° 4/2019
Crédit d'étude pour l'agrandissement du Collège de La Pra**

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour objectif d'inviter le Conseil Général à accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 1'410'000.—, relatif au projet d'extension du Collège de La Pra.

Ce projet émane de la volonté de l'ASSAGIE de pouvoir regrouper les élèves des niveaux 1 à 4 P sur le site de Féchy et les élèves des niveaux 5 à 8P et 9 à 11S sur le site d'Aubonne, dans le but de réduire les transports scolaires et de permettre de répondre à la demande de la journée continue.

1. Préambule

Lors des premières réflexions sur la construction d'un collège à Féchy il est très vite apparu que des terrains en suffisance devaient être acquis par la commune afin de pouvoir répondre à un éventuel futur agrandissement. La commune a fait l'acquisition d'une partie de la parcelle 424 et de la parcelle 423 permettant un développement du site scolaire.

Lors de la mise au concours du collège de Féchy, le projet gagnant du bureau Actecollectifs Architectes SA prévoyait la construction de 3 bâtiments, pouvant ainsi répondre aux besoins futurs.

2. Projet

Aujourd'hui et suite à une étude réalisée par la société Microgis Sàrl, mandatée par l'ASSAGIE, les besoins en nouveaux locaux sont avérés et se déclinent selon le programme suivant :

- 11 classes d'école ;
- 2 salles de dégagement ;
- 1 salle de gymnastique VD3 ;
- 1 salle de rythmique ;
- des infrastructures sportives extérieures répondant aux normes de la DGEO
- 1 bibliothèque ;
- 1 salle des maîtres pour une vingtaine d'enseignants ;
- 1 salle de photocopies ;
- locaux administratifs, infirmerie, économat et annexes selon les directives de la DGEO ;
- 1 UAPE (unité d'accueil pour écoliers) d'une capacité de 144 places permettant l'accueil de midi pour 320 élèves en deux services.

Au vu de ce développement, la Municipalité souhaite également intégrer à ce projet d'agrandissement la faisabilité d'une structure d'accueil préscolaire (pour enfants de 0 à 4 ans) estimée à 44 places.

3. Détails des coûts

Sur la base du programme susmentionné, le volume des bâtiments des classes et locaux annexes serait de 9'676 m³ pour une surface de planchers de 2'837 m² ; le volume du bâtiment salles de gym/rythmiques serait de 7'282 m³ pour une surface de planchers de 1'172 m². Selon les coûts de référence SIA, le devis estimatif des constructions et de leurs aménagements extérieurs est estimé à environ 15,5 millions (crédit d'étude inclus).

Sur la base de ce budget estimatif, l'architecte M. Thomas Friberg a fait une projection des honoraires des mandataires pour la phase I représentant les coûts d'étude de réalisation du projet et permettant d'obtenir les futurs coûts réels (80% des soumissions) selon le détail suivant :

• Architectes	CHF	820'000.—
• Ingénieurs civils	CHF	260'000.—
• Ingénieurs CVSE (chauffage-ventilation-sanitaire-électricité)	CHF	175'000.—
• Ingénieur géomètre	CHF	12'500.—
• Ingénieur en mobilité	CHF	35'000.—
• Ingénieur acousticien	CHF	12'000.—
• Ingénieur feu	CHF	23'500.—
• Autorisations, taxes, gabarits	CHF	50'000.—
• Divers et imprévus	CHF	<u>22'000.—</u>
 Montant total du crédit d'étude	CHF	 1'410'000.— =====

Sur la base du planning prévisionnel, les prestations décrites ci-dessus devraient permettre de déposer le crédit de construction au début du 2^{ème} semestre 2020, de débiter la construction début 2021 et la fin des travaux pour la rentrée 2022.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis n° 4/2019 du 29 octobre 2019 ;
- ouï le rapport de la COGEFIN chargée d'étudier ce préavis ;
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

LE CONSEIL GENERAL DE FECHY DECIDE

1. d'accepter le préavis n° 4/2019 du 29 octobre 2019 ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF1'410'000.— destiné au crédit d'étude ;
3. de financer ce crédit par un emprunt hypothécaire ;
4. d'amortir le montant de CHF1'410'000.— sur une durée de 30 ans, par le compte de fonctionnement n° 356.3312.01 dès 2021 qui sera prévu au budget.

Adopté en séance de Municipalité le 29 octobre 2019

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la Secrétaire

Andreas Meyer

Katyla Labhard

